



**PORJET POUR LA MOBILISATION ET LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
PAYSANNES EN RELATION AVEC L'EXPLOITATION DES PRODUITS
FORESTIERS NON LIGNEUX AU CAMEROUN ET EN RDC
ETUDE DE BASE PRUNUS AFRICANA DANS LE NORD OUEST ET LE
SUD OUEST CAMEROUN**

Par :

Abdon AWONO¹ et Diomede MANIRAKIZA²

1- Chercheur au Centre de Recherche Forestière Internationale
2- Consultant au Centre de Recherche Forestière Internationale

Décembre 2007

TABE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	III
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES PHOTOS	IV
FIGURE.....	IV
SCHEMA.....	IV
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	V
INTRODUCTION	1
1. METHODOLOGIE.....	3
1.1. Sélection des sites de collecte des données.....	3
1.2. Détermination de l'échantillonnage dans les villages et les marchés	3
1.3. Atelier d'analyse des problèmes du secteur <i>Prunus africana</i> au Cameroun	4
1.4. Brève description de la zone d'étude	4
2. RESULTATS	5
2.1. Description du produit.....	5
2.2. Les Principaux acteurs impliqués dans l'exploitation de <i>Prunus africana</i>	6
2.3. Politique nationale d'exploitation de <i>Prunus africana</i>	11
2.4. Les opportunités qu'offre la filière <i>Prunus africana</i> au Cameroun.....	13
2.4.1. Prise de conscience accrue sur l'urgence de la domestication.....	13
2.4.2. De nombreuses initiatives par des ONG locales.....	15
2.4.3. Un marché de plus en plus important :	16
2.4.4. Contribution de <i>Prunus africana</i> à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le Développement	17
2.4.4.1. Santé :	17
2.4.4.2. Education :	17
2.4.4.3. Alimentation :	18
2.5. LA COMMERCIALISATION DE PRUNUS AFRICANA	18
2.5.1. Evolution de la commercialisation de <i>Prunus</i> au Cameroun.....	18
2.5.2. Evaluation des quantités <i>Prunus africana</i> exportées	23
2.6. LES GRANDES MENACES QUI PESENT SUR PRUNUS AFRICANA	25
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27
CONCLUSION	27
RECOMMANDATIONS	28
BILIOGRAPHIE.....	32
ANNEXES	35
ANNEXE 1 :	35

REMERCIEMENTS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques noms locaux de <i>Prunus africana</i> au Cameroun	4
Tableau 2 : Les acteurs de la filière.....	10
Tableau 3: Localisation et état des peuplements dans le Ndé	16
Tableau 4 : Taux de prévalence de la prostate bénigne en Asie et en Australie	16
Tableau 5 : Répartition du revenu (d'un kilo) du <i>Prunus africana</i> selon la politique de MOCAP	19
Tableau 6 : Qualité des écorces de <i>Prunus africana</i> selon les saisons et les régions.....	21
Tableau 7 : Evolution du prix du <i>Prunus africana</i> au Sud Ouest (1996-2005).....	22
Tableau 8 : Principaux pays importateurs et exportateurs du <i>Prunus</i> (1995- 2004)	24
Tableau 9 : Problèmes et solutions envisageable sur les aspects réglementaires.....	28
Tableau 11 : Les dysfonctionnements observés dans l'application des normes.....	30
Tableau 12 : Eléments d'amélioration de la régénération de <i>Prunus africana</i>.....	31

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Plantation de <i>Prunus africana</i>	13
Photo 2 : Pépinière <i>Prunus africana</i> , Commune de Kumbo.....	13
Photo 3 : Champs de cultures vivrières participant à l'entretien de la plantation de <i>Prunus africana</i> de Kumbo.....	14
Photo 4 : La pépinière de l'Anafor Bamenda avec <i>Prunus</i> en bonne place	15

FIGURE

Figure 1 : Les principales zone de production de <i>Prunus africana</i> au Cameroun.....	12
---	-----------

SCHEMA

Schéma 1 : Le circuit de commercialisation du <i>PrunusPrunus africana</i> au Cameroun	25
---	-----------

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

MINIFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
CIFOR	Centre for International Forestry Research
INS	L'Institut National de la Statistique
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'artisanat
CGF	Comité de Gestion Forestières
MINCOMMERCE	Ministère Du Commerce
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
RDC	République Démocratique du Congo
FAO	Food and Agriculture Organisation of the United Nations
Fcfa	Franc de la Communauté Financière Africaine
GFW	Global Forest Watch
GIC	Groupe d'Initiative commune
ICRAF	World Agroforestry Centre
IUCN,	World Conservation Union
Kg	Kilogramme
Km	Kilomètre
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
ONEPCAM	Organisation Nationale des Exploitants des Produits Forestiers Non Ligneux
WCMC	World Conservation Monitoring Centre
CARPE	Central Africa Regional Program for Environment
USA	United States of America
PLANTECAM	Compagnie pharmaceutique Française du groupe Fournier
WBES	Word Botanical Exchange and Services
ONG	Organisation Non Gouvernementale
MINEP	Ministère de l'environnement de la protection de la nature
MINFI	Ministère des Finances

MINRSI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
Op.cit :	Ouvrage précité
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PPP	Poste de Police Phytosanitaire
WHINCONET	Western Highlands Nature Conservation Network
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
CEXPRO	Compagnie Commerciale pour l'exportation des Produits Forestiers Spéciaux
MINEF	Ministère de l'environnement et des forêts
ONADEF	Office National de développement des forêts.
MOCAP	Mount Cameroon <i>Prunus africana</i> harvesters union
WRI	World Resource Institute
WWF	World Wide Fund for Nature

INTRODUCTION

Le bassin du Congo est considéré comme le second massif forestier de la zone tropicale humide après le bassin Amazonien, pour la richesse des ressources naturelles et de sa biodiversité. La forêt du Cameroun est l'une des composantes importantes de ce bloc forestier avec environ 20 millions d'hectares (ha) de forêts tropicales humides (MINFOF, WRI et GFW, 2007). Le Cameroun est le deuxième pays de l'Afrique Centrale possédant plusieurs espèces des plantes après la RDC. WCMC (2000) distingue 8260 espèces de plantes parmi lesquelles près de 150 espèces de plantes endémiques de la forêt camerounaise. Dans ce pays, près de 300 espèces de bois commercialisables dont une soixantaine seulement font l'objet d'exploitation régulière. Le potentiel exploitable sur la base des conditions actuelles du marché du bois s'élève à environ 750 millions de mètres cubes. Cependant, le bois d'œuvre représente la deuxième ressource d'exportation du pays (30 %), après le pétrole (60 %), et avant les produits agricoles tels que le café, le cacao et le coton qui représentent moins de 20 % (Ministère de l'Economie et des Finances, 2000). Cela montre que les ressources forestières du Cameroun revêtent une valeur économique considérable. Cependant, la plupart est irrationnellement mise en valeur et anarchiquement exploitée du fait d'une gestion forestière sélective et désastreuse, et d'une agriculture itinérante sur brûlis. Pour cette dernière, environ 200.000 ha de forêts sont détruits chaque année (MINFOF, WRI et GFW.Op. cit).

Depuis longtemps, seule l'exploitation du bois d'œuvre était considérée comme la seule source de revenus issus des forêts. La situation des autres ressources forestières, couramment appelées produits forestiers non ligneux (PFNL) préoccupaient moins les acteurs de la forêts. Actuellement des efforts sont en train d'être faits pour ressortir l'importance des PFNL dans les revenus des ménages voire dans l'accumulation des richesses au plan national. Parmi les PFNL phares au Cameroun, *Prunus africana* figure en bonne place. Il s'agit d'une plante médicinale dont les extraits d'écorces sont utilisés dans la médecine moderne pour le traitement de la prostate. Elle est produite dans plusieurs pays africains (Afrique du Sud, Angola, Burundi, Cameroun, Ethiopie, Guinée Equatoriale- Bioko, Sao Tome & Principe, Kenya, Madagascar, Mozambique, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Swaziland, Tanzanie, et Zambie.(CITES,2006). Mais le Cameroun est le plus grand exportateur d'écorces de cette ressource avec une moyenne de 1.500 tonnes d'écorces fraîches

exportées en 1980. Cette valeur a atteint 2.000 tonnes dans les années 1990 (Cunningham et al, 2002). La présente étude de base essaie de mettre en exergue le niveau d'organisation de la filière de *Prunus africana* au Cameroun.

1. Méthodologie

1.1. Sélection des sites de collecte des données

Si l'activité de *Prunus africana* au Sud Ouest est circonscrite autour du Mont Cameroun, les choses en vont tout autrement dans la province du Nord Ouest où au moins trois départements sont concernés ; la plus grande concentration étant la grande forêt de Kilum Ijim, à cheval entre les départements du Bui et de Boyo. Le département de la Ndonga Mantung qui n'était pas très souvent cité comme l'une des sources importantes du produit au Nord Ouest connaît un niveau d'exploitation important. L'arrondissement de Batibo, département de Mbégwi du fait des petites plantations qui y sont installées a également retenu notre attention. La détermination des sites de collecte des données de notre étude a tenu compte de cette distribution de *Prunus africana*, sauf que les termes de référence ne nous auront pas permis d'atteindre le plateau de l'Adamaoua qui constitue pourtant l'un des sites importants de cette espèce.

1.2. Détermination de l'échantillonnage dans les villages et les marchés

N'ayant pas une bonne connaissance de la zone d'exploitation de *Prunus africana* et le niveau d'implication de la population, la technique d'échantillonnage raisonné a été privilégiée. A cet effet, nous avons identifié des informateurs clés que ce soit au niveau des producteurs, des commerçants ou au niveau des pouvoirs publics. Au Sud Ouest, les investigations ont été essentiellement menées auprès de *Mount Cameroon Prunus africana harvesters* (MOCAP) qui constitue une union des collecteurs de cette plante autour du Mont Cameroun, les Postes de Police Phytosanitaires, l'organisation non gouvernementale W.B.E.S qui travaille beaucoup dans la conservation de *Prunus africana*, les Délégations provinciales du Sud Ouest et du Littoral, les exportateurs de Douala.

Le Nord Ouest connaissant une ascension fulgurante des groupes d'initiatives communes autour des forêts communautaires, nous avons identifié à travers les organisations actives dans la zone telles que le Western Highlands Nature Conservation Network (WHINCONET) et les forêts communautaires existantes ou en formation où se fait l'exploitation de *Prunus africana*. Dès lors que le nombre de membres était connu, nous appliquions une sélection d'au moins 25 pourcent. Ensuite nous identifions quelques producteurs ne faisant pas partie

du cadre organisationnel pour pouvoir analyser des écarts possibles entre les deux ordres. Aussi, les représentants des administrations forestières, les communes et autres ONGs participant à l’encadrement des populations en relation avec le produit ciblé étaient approchés pour une meilleure analyse du système d’exploitation de *Prunus africana*.

1.3. Atelier d’analyse des problèmes du secteur *Prunus africana* au Cameroun

Cet atelier avait pour objectif de faire une analyse participative de la filière de *Prunus africana* afin d’identifier les obstacles majeurs et leur ordre de priorité. Cette analyse devait nous permettre de percevoir clairement les forces et les faiblesses du secteur.

1.4. Brève description de la zone d’étude

Cette étude de base a été orientée essentiellement vers deux provinces du Cameroun à savoir le Nord Ouest et le Sud Ouest. Alors que la première ne connaît que les forêts de montagne en discontinue, la deuxième connaît une couverture forestière humide en continue plus importante. Cependant, ces deux provinces présentent certaines caractéristiques topographiques communes à savoir des chaînes de montagnes imposantes même si celles-ci se situent à des échelles variées. Le point le plus élevé reste le Mont Cameroun avec ses 4090 m d’altitude favorisant ainsi la croissance de *Prunus africana* jusqu’à 3000 m. C’est bien cette zone qui, pendant les deux dernières décennies, a été le moteur de la production nationale de *Prunus africana*. Il est aussi important de noter que le Sud Ouest est davantage marqué par des plantations industrielles qui ont occupé de vastes espaces au détriment de la population riveraine. Comme le montre le tableau 1 *Prunus africana* connaît plusieurs appellations selon les localités.

Tableau 1 : Quelques noms locaux de *Prunus africana* au Cameroun

Langue	Appellation
Bakweri	Wotangu
Fulfulde	Bi’beh’kemb’oh
Oku	Eblaa
Kom	Eloua
Nso	Kirah

Source : Verina Igram et Amos Tume Nsawir (2007)

2. Résultats

2.1. Description du produit

Le *Prunus africana* couramment appelé «pygeum», est un grand arbre des régions montagneuses de l'Afrique tropicale atteignant 30 à 40 m de hauteur. Cette espèce pousse à partir d'une altitude de 700 mètres. L'on rencontre le Pygeum dans une vingtaine de pays africains. Au Cameroun, pendant très longtemps le Mont Cameroun a supporté la plus grande partie de la production. De plus en plus, d'autres montagnes tels que Mont Kupe, Mont Oku, Tchabal Mbabo et toute la haute chaîne montagneuse du Nord Ouest connaissent une exploitation minière (ONADEF, 2000).

Il est évident que lorsque l'écorce est extraite si une certaine technique n'est pas appliquée l'on débouchera inéluctablement sur la perte de l'arbre. C'est bien à ce niveau que se pose le problème de l'exploitation de cette espèce au Cameroun. Le niveau de revenu étant intimement lié au volume des écorces récoltées, peut-on s'attendre en l'état actuel des choses que la récolte se fasse de manière durable ? Sur un tout autre plan, les populations sont-elles détentrices des techniques de récolte viables telle que le démontre Stewart (2003), Nkuinkeu et Vincent (1998), Cunningham et Mbekum (1993) à savoir que si l'écorce est enlevée partiellement autour de l'arbre aux deux quarts, l'arbre régénère sans mourir et l'exploitation pourrait se faire dans un intervalle de l'ordre de 5 à 8 ans. Pour une raison ou une autre le constat est que les modes de récoltes des écorces dans les zones d'exploitation ont donné lieu à une réduction significative de la population de cette importante espèce. Sans maîtriser le système d'exploitation dans d'autres pays producteurs, nous pouvons tout de même penser que l'approbation de la proposition du Kenya lors de la conférence des parties à Harare d'introduire cette espèce à l'annexe II de la convention sur le commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction (CITES) n'est qu'une conséquence logique. Cette situation ne va pas sans conséquences. En effet, cette inscription oblige les Etats à mettre en œuvre une politique d'aménagement à préserver *Prunus africana* d'extinction. Quoiqu'il en soit les descentes sur le terrain nous ont permis de nous rendre à l'évidence que cet arbre joue un rôle socioculturel très important au Cameroun. Des usages multiples s'attachent à l'exploitation de *Prunus africana*.

2.2. Les Principaux acteurs impliqués dans l'exploitation de *Prunus africana*

Les principaux acteurs de la filière de *Prunus africana* incluent aussi bien les partenaires nationaux qu'internationaux menant des activités qui touchent au moins un segment de la filière allant de la production à la consommation des produits, même dérivés en passant par la commercialisation, la politique mise en œuvre pour la gestion de l'espèce. Ces acteurs vont de l'ordre national à l'ordre international.

a) Les organisations communautaires à la base

S'il est établi que les populations à la base ont toujours géré les espaces forestiers de leur localité, légalement ou illégalement, il reste que la loi de 1994 est venue consacrer la décentralisation de la gestion forestière au Cameroun. L'un des objectifs de cette décentralisation était de renforcer la participation des communautés à la gestion des ressources forestières pour une gestion plus soutenue et durable. Les populations de certaines localités du pays n'ont pas hésité à prendre avantage de ce cadre légal. Le Nord Ouest mieux que le Sud Ouest a vu naître une série des forêts communautaires autour de *Kilum Ijim forest* sous l'impulsion de **Bamenda Highlands project**. Ces forêts communautaires à travers leurs comités de gestion (*Forest Management Committee*) participent activement à l'exploitation de *Prunus africana* depuis plusieurs années. Il convient tout de même de noter que cette exploitation n'a pas attendu l'institution de la foresterie communautaire au Cameroun. Les premières récoltes de *Prunus africana* au Nord Ouest remonte vers les années 80 (Communication pers.). L'on trouve en même temps des producteurs ne faisant pas partie des forêts communautaires comme dans le Ndonga Matung

Dans la province du Sud Ouest, les producteurs sont organisés en unions de producteurs telle que l'Union des producteurs de *Prunus africana* de Mapanja/Bokwango et bien d'autres unions autour du Mont Cameroun, rassemblées sous le vocable de MOCAP (*Mount Cameroon Prunus africana management*) qui constitue une sorte de fédération. Cette dernière met un accent particulier sur les normes d'exploitation durable.

b) Les intermédiaires entre les producteurs et les exportateurs

La filière de *Prunus africana* va des zones de production aux industries pharmaceutiques installées en Europe et ailleurs. Une fois les écorces prélevées, elles sont conditionnées et dirigées principalement vers le port de Douala. Cependant il existe une stratification remarquable entre les producteurs à la base et les exportateurs. Au niveau supérieur, il convient de noter en effet qu'il existe deux types de détenteurs du permis : Ceux qui exportent et ceux qui livrent aux exportateurs. Rare sont les cas où ceux-ci traitent directement avec la base. Ils utilisent généralement le système de commission qui consiste à donner en temps de besoin, une somme relative d'argent considérée ici comme une avance afin que la personne puisse ramener le produit à une certaine échéance. Il ne s'agit en fait que du premier niveau d'intermédiation car ceux-la à leur tour vont constituer autour d'eux une équipe composée des experts en écorçage. Ces derniers sont envoyés sur le terrain avec pour mission ramener les écorces.

c) Les semi transformateurs des écorces de *Prunus africana* ou exportateurs

Très souvent le *Prunus africana* est acheminé à Douala sous forme d'écorces. Une première transformation est nécessaire pour faciliter l'évacuation du produit à l'extérieur. Nous pouvons distinguer deux types : celui qui exporte le produit brut et celui qui fait la première transformation en poudre. Actuellement, seulement deux entreprises (AFFRIMED et CEXPRO) transforment le produit en poudre avant de l'exporter. Ces deux entreprises possèdent aussi des séchoirs car elles achètent souvent les écorces fraîches. Ces entreprises en plus de leur permis, achètent les produits chez les autres entrepreneurs.

d) Les structures étatiques impliquées dans l'exploitation de *Prunus africana*

Le gouvernement du Cameroun à travers le ministère des forêts et de la faune (MINFOF), joue un rôle prépondérant dans la gestion de *Prunus africana* au Cameroun. Le MINFOF est identifié comme étant l'institution ressource de gestion de *Prunus africana*. Il définit les conditions d'exploitation, coordonne les activités à l'attribution des quotas. Ceci est en harmonie avec la convention CITES signé par l'Etat du Cameroun depuis 1982. Le Ministère en charge des forêts du Cameroun a révisé les principes d'une gestion conservatoire de l'ensemble des ressources et a adopté une Nouvelle Politique Forestière (NPF) exprimée dans

la loi 94/01 du 20 janvier 1994 fixant le régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche. En plus la gestion durable des PFNL est devenue l'une des préoccupations majeures de l'administration camerounaise. La prise en compte des ressources forestières autres que le bois, vise une augmentation de la production forestière en vue d'une amélioration de la contribution du secteur forestier au Produit Intérieur Brut (PIB).

A côté du MINFOF, il y a le ministère de l'environnement et de la protection (MINEP) qui participe à la définition des mécanismes et la protection de l'environnement.

Quant à l'ANAFOR, structure para-publique d'appui, sa principale mission en tant qu'autorité scientifique désignée, joue ou devrait jouer un rôle décisif dans le contrôle et le respect des normes de gestion durable. Depuis 2006, la responsabilité du Gouvernement en matière de régénération de *Prunus africana* a été confiée à l'ANAFOR.

Face à la dégradation des ressources forestières, le Gouvernement camerounais s'est doté des mesures préventives et protectrices. Nous pouvons citer entre autre :

- la création d'un domaine forestier permanent et des aires protégées pour la sauvegarde de la biodiversité;
- La promotion et l'organisation du marché des produits forestiers autres que le bois au niveau national et international;
- L'élaboration de plusieurs textes juridiques sur la protection et la conservation de la biodiversité notamment la loi n° 96/12 du 05 Août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement.

e) Les projets locaux, les ONGs, les Agences gouvernementales et les instituts de recherches

En appui aux communautés, ces structures participent activement à des niveaux divers, à la mise en œuvre des mécanismes de gestion durable de cette espèce au Cameroun. Dans le cadre des projets on peut citer sans être exhaustif le *Mount Cameroon Project*, *Limbe Botanical and Zoological Gardens* qui a appliqué avec les communautés les méthodes participatives contribuant par la à l'organisation de celles-ci autour du *Mount Cameroon*. Le projet *Bamenda Highlands project* a également abattu un travail remarquable dans la province du Nord Ouest autour de la forêt de Kilum Ijim. Ces projets ont pu renforcer les capacités des producteurs sur les techniques agroforestières à travers des essais sur la

domestication et autre. GTZ et DFID, IUCN, ICRAF et CIFOR s'intéressent beaucoup aux aspects écologiques, biologiques, biophysiques et socio-économiques de cette espèce pour sa conservation et l'amélioration des conditions de vie des populations. Des recherches ont été conduites sur les aspects socio-économiques et biophysiques. Sur la base de nos discussion sur le terrain, l'on peut dire que la plupart de ces technologies ont été transférées, avec une certaine relativité, aux communautés dans les provinces du Nord Ouest et du Sud Ouest avec l'appui des ONG locales.

La recherche et le développement sont nécessaires pour aborder ces problèmes identifiés et trouver des solutions adéquates. Beaucoup des activités actuelles intègrent le projet sous-régional financé par la Commission Européenne et intitulé "la Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestières non ligneux en Afrique Centrale" mis en oeuvre par un ensemble de quatre partenaires (FAO, SNV, CIFOR et ICRAF) à partir de 2007. La gestion durable de *Prunus africana* figure parmi les priorités de ce projet en République Démocratique du Congo et au Cameroun. Dans le Sud-Ouest de ce pays, plusieurs structures sont concernées par la gestion durable de *Prunus*: SNV, ASEC-NW, WHINCONET, Forêt Communautaire de Kilum-Ijim, MINFOF, ANAFOR, projet (RIGC), IUCN, GTZ, MOCAP, FORINFO et les Universités du Cameroun.

D'autres projets tels que *Mount Cameroon Project*, *Limbe Botanical and Zoological Gardens* et *Bamenda Highlands project* oeuvrent ou ont œuvré dans la filière *Prunus africana* au Cameroun. Le tableau 2 montre quelques acteurs impliqués dans la filière.

Tableau 2 : Les acteurs de la filière

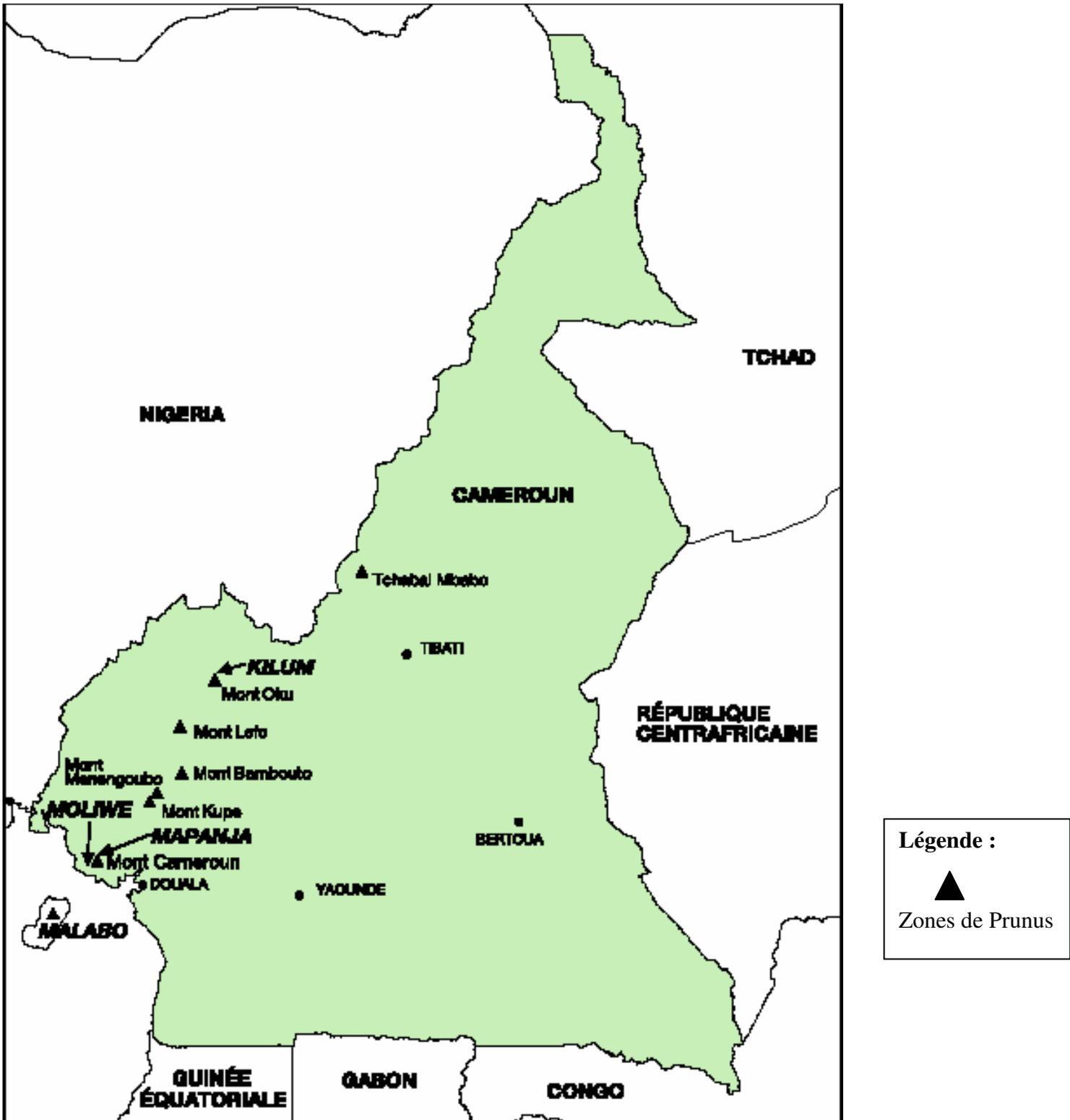
Type	Acteurs	Activités
Communautés locales	Producteurs	
	Intermédiaires	Récolte et régénération
	Autorités traditionnelles	Collecte du produit et transfert
	Associations	Encadrement des populations
	Réseaux associations producteurs GIC	Coordination pour meilleures récoltes et meilleures ventes
Structures étatiques	MINFOF	
	MINEP	
	ANAFOR	
	MINFI	
	Communes	
	MINRESI (IRAD)	
	Universités (Yaoundé I et Dschang)	Recherches pluridimensionnelles
Opérateurs économiques	Exportateurs	Achats et ventes à l'extérieur
	Détenteurs des permis	Achat et vente soit à l'extérieur soit aux exportateurs
	Syndicats produits spéciaux	Défense des intérêts des exportateurs
	Intermédiaires	
ONGs, Agences gouvernementales et instituts de recherches	Syndicats des exploitants des produits spéciaux	
	Syndicalistes	
Industries Pharmaceutiques	Européennes	
	Américaines	
CITES	Convention internationale sur le commerce des espèces de flores et de faune menacée d'extinction	
Bailleurs de Fonds		Financement des activités du secteur

Au Cameroun, il n'existe pas encore d'industrie pharmaceutique basée sur le pygeum. Il existe cependant un laboratoire dénommé « Africaphyto » basé à Douala qui émerge dans la recherche sur les possibilités de fabrication des médicaments à base du pygeum

2.3. Politique nationale d'exploitation de *Prunus africana*

Prunus africana rentre dans le cadre des produits spéciaux au regard de la loi forestière de 1994. Par conséquent son exploitation est conditionnée par la réalisation des plans d'aménagement qui intègrent les inventaires pour apprécier le niveau d'exploitation acceptable qui devrait nécessairement être matérialisé par les attributions de quotas à travers lesquels l'Etat peut assurer son contrôle régalien. Bien plus le plan d'aménagement est supposé être le socle de toute exploitation de *Prunus africana* au Cameroun. En effet l'inventaire ne constitue qu'un élément de gestion durable d'un espace forestier. Malheureusement dans la plupart des cas même quand un plan d'aménagement existe, il est plutôt rangé dans les tiroirs et ne fait en aucun cas une référence. Le cas de la forêt de Kilum Ijim est une brillante illustration. En effet, les plans d'aménagement facilités par le projet Bamenda Highlands Project avaient prévu que l'exploitation du *Prunus africana* devait être conditionnée par un inventaire préalable pour déterminer les quantités raisonnables à exploiter par an. L'échéance était placée en 2008 pour le début de récolte possible de *Prunus*. Mais l'exploitation remonte déjà à plusieurs années et les dégâts énormes. Certaines zones ne présentent presque plus de pied de *Prunus africana*.

Figure 1 : Les principales zone de production de *Prunus africana* au Cameroun



2.4. Les opportunités qu'offre la filière *Prunus africana* au Cameroun

2.4.1. Prise de conscience accrue sur l'urgence de la domestication

Cependant, il est utile de reconnaître que beaucoup d'efforts sont mis en oeuvre pour une gestion durable de *Prunus africana* au Cameroun à travers la culture. L'arbre est de plus en plus intégré dans les espaces agricole par les planteurs soutenus par diverses organisations¹ (Nkuinkeu 2000, Ndam *et al*, 2000, ICRAF 1997).

Photo 1: Plantation de *Prunus africana*



Photos Abdon

De la même manière que les paysans s'approprient la culture de *Prunus africana* des espaces familiaux, d'autres types d'organisation émergent en terme du nombre de pieds plantés. La commune de Kumbo constitue une illustration par excellence. Depuis pratiquement une dizaine d'années, une moyenne annuelle de 15000 pieds de *Prunus africana* sont plantés au point où les premiers arbres exploitables. N'eu été la pondération des autorités municipales, l'exploitation aurait déjà été lancée.

Photo 2 : Pépinière *Prunus africana*, Commune de Kumbo



prioritaires dans son programme de domestication au Cameroun
Photos Abdon

Par ailleurs pour encourager les populations à participer à la préservation de cette espèce, certains mécanismes de régulation sont mis en place. Par exemple chaque naissance oblige les parents à verser une somme de 200 F CFA contre un jeune plant qui sera planté par ceux ceux-ci à domicile pour grandir avec l'enfant. Face à cette innovation, certains parents rencontrés manifestent un tel engouement qu'ils ont déclaré que la vie de leur enfant dépendait de la survie de l'arbre ; ils sont donc prêts à tout mettre en œuvre pour que ce jeune plant devienne un arbre. L'effet immédiat c'est que chacun, même ceux qui n'y avaient pas songé deviendront propriétaires des arbres de *Prunus africana*. L'appétit venant en mangeant comme le dit un dicton, l'on peut s'attendre que cette situation ait un effet multiplicateur. Dans le souci d'obtenir plus tard des quantités substantielles, plutôt que de se limiter à l'*arbre jumeau* de leur enfant, ces parents disent leur détermination à en planter davantage. Il est à remarquer que la gestion de ces arbres plantés se décalera de toute évidence de la gestion désinvolte des arbres naturels dont la responsabilité semble être diffuse.

Il y a un autre élément important qui mérite d'être souligné dans la réalisation des objectifs environnementaux de la commune. Non seulement cette unité a été créée et confiée à l'un des adjoints au Maire, mais aussi la Mairie s'est associée à l'union des femmes de Kumbo réunies en coopérative et leur service est actuellement domicilié à la Mairie. Pour mieux gérer les espaces communaux, ces femmes y font l'agriculture en versant un forfait à la Mairie lequel est réinvesti dans les activités de la plantation. Les jeunes pieds de *Prunus africana* sont introduits dans ces champs et chaque femme est appelée à entretenir les jeunes plants.

Photo 3 : Champs de cultures vivrières participant à l'entretien de la plantation de *Prunus africana* de Kumbo



Photos Abdon :

Créée par décret présidentiel en juin 2002, l'Agence nationale d'appui au développement forestier ANAFOR a pour objet d'appuyer la mise en œuvre du programme national de

développement des plantations forestières privées et communautaires. Pour ce faire elle doit fournir aux opérateurs privés et communautaires, à leur demande et sur leur financement, des semences et des plants ainsi que d'un appui-conseil pour leurs projets de plantations. Bien que le problème du financement semble se poser avec acuité sur le terrain, il est important de relever que des efforts remarquables sont faits au Nord Ouest pour accomplir la mission de l'institution. En effet comme le montre les photos ci-dessous, des pépinières sont réalisées pour mettre les plants à la disposition des organisations communautaires. Cette politique de production des plants remonte à l'époque de l'ex ONADEF (annexe1). Entre 1991 et 2003, un total de 504 000 plants ont été produits et distribués. Un accompagnement est réalisé dans les organisations qui en sollicitent.

Photo 4 : La pépinière de l'Anafor Bamenda avec *Prunus* en bonne place



Photos Abdon

2.4.2. De nombreuses initiatives par des ONG locales

Prunus africana se rencontre à l'état sauvage dans la plaine et les hauts plateaux du département du Ndé (Tableau 3). Cependant cette espèce a connu une pression excessive et une exploitation anarchique au cours des dernières décennies. L'ONG APADER s'active pour la sauvegarde de cette espèce à travers les réunions de sensibilisation, la mise en place des pépinières et l'appui conseil. Trois pépinières sont déjà fonctionnelles à Bangang-fokam, feutap, et famveu. Par ailleurs une dizaine de particuliers ont bénéficié de l'encadrement de cette ONG.

Tableau 3: Localisation et état des peuplements dans le Ndé

Localisation (Village)	Type de peuplement	Etat actuel
Bangang- fokam	Etat sauvage ; planté dans les haies vives et parsemé dans les exploitations agricoles	Détruit a 90% par assèchement par des exploitants véreux
Bangoulap	Etat sauvage ; planté dans les haies vives et parsemé dans les exploitations agricoles	Détruit a 90% par assèchement par des exploitants véreux
Batchingoum	Etat sauvage ; planté dans les haies vives et parsemé dans les exploitations agricoles	Détruit a 90% par assèchement par des exploitants véreux
Balengou	Etat sauvage ; planté dans les haies vives et parsemé dans les exploitations agricoles	Détruit a 90% par assèchement par des exploitants véreux
Bazou, Bassamba, Sanki	Etat sauvage	
Bangangte, Bangoulap, Balengou, Bangang-foka	Plantation des particuliers	Jeunes plantations de 07, 05, 02 ans (1 ha, 1/2ha, 03 ha)

Source : ONG APADER (2007)

2.4.3. Un marché de plus en plus important :

La demande de *Prunus africana* dans le monde connaît une certaine amplification. Simons et al. (1998) estiment la demande à 4000 tonnes. Cette situation pourrait trouver son explication dans la recrudescence des attaques de la prostate en Europe et aux Etats-Unis qui touchent jusqu'à 60% des personnes âgées de sexe masculin. La complexité de cet extrait des écorces de *Prunus africana* ne permettent pas encore une production synthétique des médicaments issu de ce produit (Waterman, 1994 ; Dawson, 2000 ; Yarnell, 2002). Par ailleurs comme le montre le tableau 4, Yukio et al. (1997) le taux de prévalence aussi bien en Asie qu'en Australie n'est pas négligeable par rapport à celui de l'Europe ou des Amériques ; il pourrait même y être plus important

Tableau 4 : Taux de prévalence de la prostate bénigne en Asie et en Australie

Région	Groupe d'âge	Pourcentage
Asie	40 - 49	18
	50 - 59	29
	60 - 69	40
	70 - 79	56
Australie	50 - 59	36
	60 - 69	33
	70 - 79	37

Source : Yukio et al. (1997)

2.4.4. Contribution de *Prunus africana* à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le Développement

A l'instar d'autres produits forestiers non ligneux, l'exploitation de *Prunus africana* contribue de plusieurs manières à l'amélioration des conditions de vie des populations qui en exploitent. En effet, grâce à cette espèce, certains problèmes liés à la santé, l'éducation des enfants et l'alimentation trouvent leur solution dans les ménages non seulement ruraux mais également urbains.

2.4.4.1. Santé :

Il est établi que les écorces de *Prunus africana* constituent la matière de base pour la fabrication industrielle des médicaments contre les troubles de la prostate. Au-delà de cette utilisation moderne, il reste que de *Prunus africana* donne lieu à beaucoup d'autres utilisations qui garantissent la santé des populations riveraines. Dans le système de santé traditionnel, les feuilles, les écorces et même les racines sont communément utilisées dans le traitement des maux de ventre, du paludisme et de la fièvre (cunningham and mbenkum, 1993).

Par ailleurs Ndam et Ewusi (2000) reportent que les écorces de *Prunus africana* mélangées d'autres produits à savoir *Trechillia sp* et *Olea capeusis* soignent la syphilis. D'autres informations nous indiquent que des extractions des écorces de *Prunus africana* participent également à tonifier les cheveux et sont de plus en plus utilisé dans la fabrication des produits cosmétiques (Awono et al., 2002). C'est aussi le lieu de rappeler qu'une partie des revenus issus de la commercialisation de *Prunus africana* est très souvent réinvesti dans les soins modernes des membres de la famille.

2.4.4.2. Education :

Le Nord Ouest et le Sud Ouest comptent parmi les provinces les plus scolarisées du Cameroun; 75 à 82 pourcent d'adultes y étaient déjà scolarisés en 2001 (SNV, 2006). C'est dire que l'éducation occupe une place de choix dans la vie des populations. Plus de 90 pourcent des producteurs rencontrés ont évoqué l'éducation comme étant l'une des priorités dans l'utilisation des revenus issus de la vente de pygeum. Ceux-ci regrettent d'ailleurs le fait qu'en l'état actuel des choses la production ne soit pas possible tous les ans.

2.4.4.3. Alimentation :

Dans les zones rurales, en général les populations trouvent facilement les produits à l'état de nature mais se heurtent souvent à la difficulté de s'offrir aux produits manufacturés, pourtant indispensables même en milieu rural du fait des transformations sociales. Dans les zones de production de *Prunus africana* où nous avons mené les enquêtes, les producteurs ont clairement indiqué que l'argent issu de la vente de *Prunus africana* leur permet entre autres, d'acquérir les produits tels que le poisson, le riz, la viande etc. Ceux-ci participent à l'équilibre du régime alimentaire dans les zones concernées.

2.5. La commercialisation de *Prunus africana*

2.5.1. Evolution de la commercialisation de Prunus au Cameroun

La commercialisation de *Prunus africana* a démarré au Cameroun dans les années 70 dans la Province de l'Ouest. En effet, en 1972, la première compagnie pharmaceutique française du nom de PLANTECAM Medicam installe ses bases à Dschang. (Awono et al., 2002). A cette époque la population n'était pas encore imprégnée de la valeur de cette espèce au point où les agents de cette société s'occupaient de la récolte dans les forêts en payant des subsides insignifiantes par mois aux populations riveraines. C'est cette compagnie qui plus tard s'installera dans la région au Sud Ouest.

Contrairement à d'autres PFNL, le *Prunus africana* est en grande partie consommé à l'extérieur. La consommation intérieure est très négligeable en terme de volume et de valeur. Au Cameroun, la récolte et l'exportation de *Prunus africana* sont régies par un permis annuel non renouvelable. En Novembre 2003, des autorisations spéciales d'exploitation avec des quotes-parts s'étendant de 20-500 tonnes par permis ont été attribuées à 24 entrepreneurs se montant à environ 1750 tonnes d'écorces de *Prunus africana* pour le territoire national (Betti, 2004).

Au Cameroun, le commerce des écorces de *Prunus africana* a commencé en 1972 (Cunningham et Mbenkum 1993). Jusqu'en 2000, l'exploitation a été dominée par PLANTECAM qui n'était rien d'autre que le bras du groupe fournisseur en France qui contrôle environ 53% du marché mondial de *Prunus africana* (Awono et al., 2002). Après une intense

exploitation dans la province de l’Ouest, cette entreprise a installé ses bases dans la province du Sud Ouest, précisément à Mutenguene.

Après la fermeture de cette entreprise en 2000, consécutivement à la décision du gouvernement camerounais de réduire de manière drastique des quantités exploitables dans la région du Mont Cameroun (de 1500 à 300 tonnes) au terme de des inventaires de 1996 et 1999, les entreprises nationales ont pris le relais. Il s’agit notamment du MOCAP, AFRIMED, CEXPRO, etc. A la différence des autres, MOCAP occupe une position très prépondérante dans la gestion durable de *Prunus africana* dans la région du mont Cameroun. Renforcées par l’encadrement de projet Mont Cameroun et le *Limbe Botanic Garden*, les règles du jeu étaient établies et tous les membres avertis. Ceux-ci étaient astreints au respect des normes de gestion durables et personne ne devait excéder 32 kg de récolte par jour. Cette organisation a créé une valeur ajoutée au niveau des producteurs. Au lieu de recevoir le produit des collecteurs individuellement, la porte d’entrée devait désormais être l’organisation. Ainsi le prix du kilogramme est passé de 100 F CFA à 210 F CFA soit une augmentation de plus de 100%. L’organisation encadre plus de 1000 personnes réparties dans 13 villages producteurs venant principalement des unions de Bokwoango et de Mapanja (Awono et al., 2002). Ces prix ne sont pas restés fixes. Aujourd’hui le prix du kilogramme est calculé à 260 F CFA. Cependant, comme le montre le tableau 5 les écorceurs reçoivent 180 F CFA par kilogramme et le reste (80 F CFA) est reparti selon les différentes lignes préalablement définies. Il faut noter qu’à ce stade, les écorces sont vendues à l’état frais.

Tableau 5 : Répartition du revenu (d’un kilo) du *Prunus africana* selon la politique de MOCAP

Utilisation	Taux (F CFA)
Ecorceur	180
Taxe de régénération	10
Développement des communautés	40
Formations	10
Fonctionnement	20
Total	260

Prenant l'exemple de 2006, pour un volume de production de 100 tonnes, MOCAP a généré un revenu de 260000000 FCFA soient 260000000 FCFA (déduction taxe de régénération), 40000000 F CFA (fond de développement communautaire), 26000000 (déduction suivi et formation, et 52000000 FCFA (Fonctionnement).

Contrairement à MOCAP, les autres entrepreneurs se soucient moins des populations vivant autour des zones d'exploitation. En plus de leur permis, ils achètent directement chez les intermédiaires qui eux-mêmes s'approvisionnent directement auprès des écorceurs. Ce système est plus récurrent au Nord Ouest où le niveau d'organisation de la filière n'est pas comparable à celui du Sud Ouest qui bien qu'étant perfectible a montré qu'on pouvait s'appuyer sur les populations riveraines pour une gestion durable des ressources forestières. Au Nord Ouest le prix du kilo au producteur varie entre 35 et 60 Fcfa déduits des 60 à 80 Fcfa reçus par les intermédiaires par kilogramme. Cette différence de prix entre le Sud et le Nord Ouest peut s'expliquer par plusieurs raisons. D'une part le Sud Ouest est plus proche du port d'embarquement pour l'extérieur (Douala) et d'autre part le niveau d'organisation de producteurs dans cette région joue un rôle important. A travers cette organisation le nombre d'acteurs devient moins important. Par contre au Nord Ouest, il n'existe pas encore d'organisations solides des « producteurs » du *Prunus africana*.

Par ailleurs, tel que nous pouvons voir à travers le tableau 6, la qualité du produit varie non seulement en fonction des localités mais aussi en fonction des saisons. Il nous a été difficile d'établir la relation entre la qualité du produit et le prix.

Tableau 6 : Qualité des écorces de *Prunus africana* selon les saisons et les régions

Province	Département	Localité	Saison	Qualité (meilleure, standard)
Nord Ouest	Menchum	Issoh environs	Sept. - Juil.	Meilleure
		Um environs	March -Sept.	Standard
	Momo	Batibo environs	Sept. - Juil.	Meilleure
		Njikwa environs	Sept. - Juil.	Standard
	Bui	Kumbo environs	Sept. - Juil.	Meilleure
		Jakiri environs	Sept. - Juil.	Meilleure
	Ndop	Babanki Environs	Sept. - Juil.	Meilleure
Donga Mantung	Binka-Njinge	Sept. - Juil.	Meilleure	
Sud Ouest	Meme	Koto II	Sept. - Juil.	Meilleure
		Bomana	Sept. - Juil.	Meilleure
	Fako	Mount Cameroun	Sept.- Juil.	Meilleure
		Mount Bakossi	Sept. - Juil.	Meilleure
	Manyu	Akwaya environs	Mars - Sept	Standard
	Kupe Manengouba	Mount Koupe	Sept - Juil.	Standard
	Iebialem	Bangem	Toute l'année	Standard
Tombel environs			Meilleure	
Western	Bamboutos	Bafang environs	Sept. - Juil.	Standard
	Nde	Bangante environs (Batchingou)	Sept. - Juil.	Standard
	Menoua	Dschang environs	Sept.- Juil.	Meilleure
Littoral	Mungo	Santchou	Sept. - Juil.	Standard
		Broutou (near Melong)	Sept. - Juil.	Standard
		Nkongsamba environs	Sept. - Juil.	Standard
		Nsoug environs	Sept. - Juil.	Standard
Adamaoua	Banyu environs	Tignere Tchabal Mbabo	Sept. - Juil.	Meilleure

Source : Ndam and Yogo, 1999,

De ce tableau, il ressort que les écorces de *Prunus africana* produit au Cameroun sont soit de qualité meilleure soit de qualité standard.

Selon les acteurs rencontrés, il n'existe pas de variation significative du prix du *Prunus africana* au cours d'une année. Cependant ce prix a connu des fluctuations d'une année à l'autre. Le tableau 7 donne l'évolution du prix au « producteur » du *Prunus africana* entre 1996 et 2005.

Tableau 7 : Evolution du prix du *Prunus africana* au Sud Ouest (1996-2005)

Année	Prix
Début 1996	60
Fin 1996	100
1997	185
1998	Pas de vente
1999	215
2000	215
2001	200
2002	200
2003	180
2004	160
2005	160

Source: Bokwoango *Prunus africana* harvesters' union²

Ce tableau indique qu'au début de l'année 1996, un kg d'écorces de *Prunus africana* au producteur coûtait 60 Fcfa. A la fin de l'année, le prix d'un kilogramme d'écorces est allé jusqu'à 100 FCFA. Il faut noter que ces prix sont des prix des intermédiaires qui récupéraient le produit des villages pour le revendre par la suite à PLANTECAM. Cette différence de prix est dû au fait que vers la fin de l'année, le MINEF et le MOCOP ont interdit l'achat du *Prunus africana* par les intermédiaires. C'est ainsi qu'en 1997, les écorceurs vendaient directement à MOCAP à un prix de 185 F CFA. En 1998, il n'y a pas eu de production dans la région du Mont Cameroun. L'intervention positive du Ministère des forêts avec l'appui du projet Mont Cameroun a donné lieu à la mise en place de l'Union des producteurs de *Prunus africana* dans cette région Cameroun en 1997. L'accent était mis aussi bien sur la gestion durable que sur la rentabilité du secteur. Ainsi le prix a atteint 185 F CFA par kilogramme autour de cette période. Malheureusement, selon Kungliga Tekniska (2005) certains membres véreux de l'Union ont continué à agir dans l'illégalité, livrant toujours le produit à PLANTECAM sans garantie du respect des méthodes de collecte durable. Le Ministère s'est vu obligé de prononcer la suspension de l'Union. Celle-ci sera levée un an plus tard. Entre 1999 et 2000, le prix du kilogramme d'écorces est passé à 215 Fcfa sans

² Cité EKANE N.B (2005).

doute grâce au bon fonctionnement du cadre tracé. Malheureusement cette dynamique ne se poursuivra pas car, au terme de l'inventaire de 1999, les quantités exploitables ne représentaient plus grand-chose pour la compagnie PLANTECAM qui a fini par désenchanter. La courbe du prix du Kilogramme d'écorces est devenue décroissante, passant de 215 à 160 F cfa. C'est à partir de cette année que les entreprises camerounaises ont pris le contrôle du secteur.

En comparant le prix du kilogramme d'écorces au Cameroun avec celui pratiqué sur le marché international, on peut se rendre compte qu'il existe un grand déséquilibre. Le plafond au Cameroun se situe à 260 F cfa (\$0.56US/kg) alors que la valeur du même kilogramme sur le marché international atteint \$2 US/kg (Cunningham et al. 1998; Ndam et wusi 1999; Ndam et al. 2000).

2.5.2. Evaluation des quantités *Prunus africana* exportées

Le *Prunus africana* est essentiellement commercialisée au niveau international sous trois formes: écorce (représente environ 56% du volume total commercialisé entre 1995 et 2004), poudre (33%) et extrait (11%). Comme le montre le tableau 8 au total, près de 12 400 tonnes d'écorce, de poudre et d'extrait de *Prunus africana* ont été commercialisées au niveau international entre 1995 et 2004. Les volumes annuels ont varié de 570 tonnes (1996) à 2 230 tonnes (1998) durant ces dix années. Plus de 90% de ces volumes sont importés par deux pays, la France (61,2%) et l'Espagne (29,7%) (voir tableau 8). L'Espagne importe *Prunus africana* principalement sous forme de poudre et d'écorce (les importations sous forme d'extrait sont quasi nulles), alors que la France l'importe essentiellement sous forme d'écorce et, dans une moindre mesure, sous forme de poudre et d'extrait. D'autres pays comme la Belgique, l'Inde, Singapour, le Royaume-Uni, les USA et la Chine importent également l'espèce mais dans des proportions très nettement inférieures.

Pour ce qui est de l'exportation ; le Cameroun, le Kenya, la République démocratique du Congo (RDC), Madagascar et la Guinée équatoriale représentent plus de 97% du volume total exporté au cours de la période considérée. Des quotas d'exportation CITES sont en place, depuis 2003, pour la RDC et, depuis 2005, pour le Cameroun. Ils concernent uniquement les exportations sous forme d'écorce pour la RDC (400 tonnes en 2003 et 1 000 tonnes en 2004 et 2005) et les exportations sous forme de poudre pour le Cameroun (2 000 tonnes en 2005).

Tableau 8 : Principaux pays importateurs et exportateurs du *Prunus* (1995- 2004)

Pays Importateur	Quantité (Tonnes)	Pays Exportateurs	Quantité (Tonnes)
France	7585	Cameroun	4729
Espagne	3680,5	Kenya	3176,6
Madagascar	454,9	RD.Congo	1684,2
Belgique	160,5	Madagascar	1278,7
Inde	157,9	Guinée Equatorial	1254,6
Singapour	150	Burundi	120
Royaume Unie	100,1	Rep.Congo	80
USA	71,5	Tanzanie	60,6
Chine	17,3	Espagne	8,7
Autres pays	21,5	Autres pays	6,8
Total	12399,2	Total	12399,2

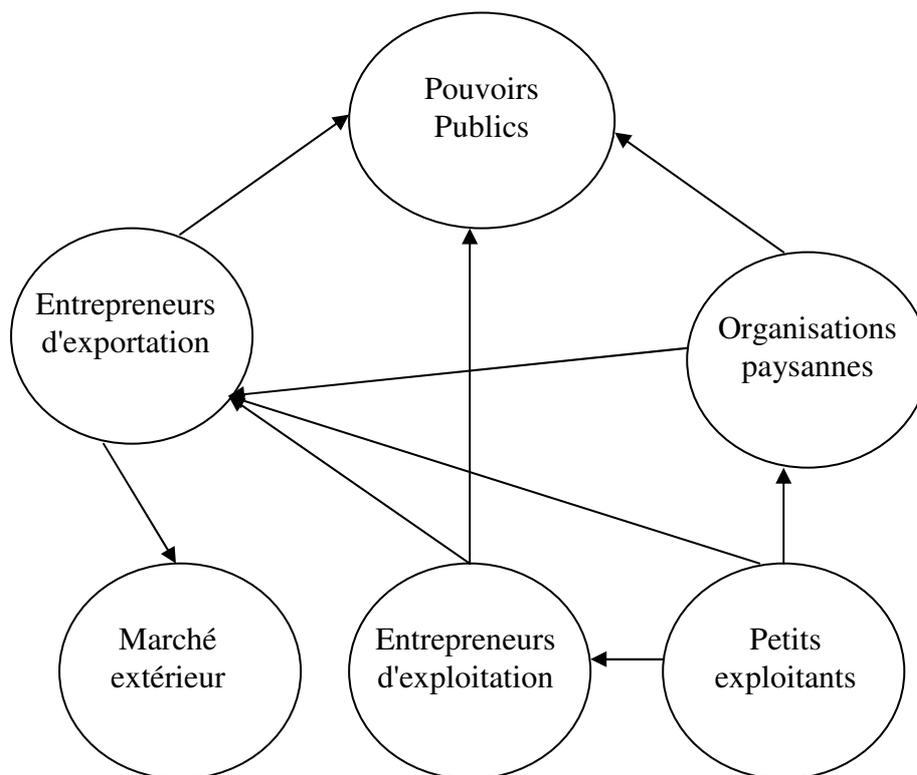
Source : Transfic Europe (2006)

Cunningham et al. (1998) évaluent la valeur annuelle du marché international du *Prunus africana* à 220 millions de dollars. La part du Cameroun sur le marché international quant elle est estimée à 62 %. En 1999, la contribution du *Prunus africana* à l'économie Camerounaise a été estimée à 700.000 dollars américains (CARPE, 2001). En novembre 2003, les permis spéciaux d'exploitation avec les quotas variant de 20-500 tonnes par permis pour une quantité totale de 1.750 tonnes ont été attribués à 24 exploitants (Betti, 2004). En prenant une moyenne de 180 F cfa par kilogramme au cours de cette année (tableau....ci-dessus), nous avons une valeur de 630000³ dollars américains, sensiblement égale à celle de 1999. Entre 1986 et 1991 le Cameroun a exporté en moyenne 1923 tonnes (Walter et Rakotonirina, 1995)⁴. Entre 2000 et 2001 les exportations du pygeum sont estimées à 244,120 tonnes (MINEF, 2004). Pour l'année 2006, les exportations du *Prunus africana* enregistrées par la police phytosanitaire du port de Douala sont estimées à 685,1 tonnes. Vu l'évolution du marché international du pygeum, ce chiffre paraît minime. Cela montre que d'une part toutes les quantités exportées ne transitent pas forcément par le port et d'autre part celles qui y passent ne sont pas toujours identifiées par les services phytosanitaires.

³ Le cour du dollar a été calculé à 500F cfa

⁴ Au cours de cette période, la république Démocratique du Congo a exporté 300 tonnes par an, le Kenya 193 tonnes et l'Ouganda a exporté 96 tonnes.

Schéma 1 : Le circuit de commercialisation du *Prunus africana* au Cameroun



L'exploitation de *Prunus africana* est conditionnée par l'obtention d'un permis d'exploitation délivrée par les pouvoirs publics. Dans le contexte actuel, ce sont les entrepreneurs et les organisations paysannes qui en possèdent. Au Cameroun, la filière *Prunus africana* emploie au moins 60000 personnes avec 11 entreprises d'exploitation ayant le permis et 5 entreprises d'exportations. Verina, 2007

Comme l'indique le schéma 1, de manière générale les petits exploitants et les organisations paysannes n'exportent pas le produit ; ils vendent aux titulaires des permis d'exploitation

2.6. Les grandes menaces qui pèsent sur *Prunus africana*

1) Au-delà de ses vertus médicinales, *Prunus africana* est également utilisé comme bois de service, bois d'œuvre et bois d'énergie dans ses zones de prédilection. Son bois sert dans la construction des maison et est utilisé par les paysans dans la fabrication des manches de houes du fait de la résistance de son bois (Vivien et Faure, 1985; Simons, 1996). Par ailleurs,

certaines ménages rencontrés ont indiqué que les tiges d'arbres séchés sont récoltées pour servir de bois de chauffe (Ndam, 1998)

2) L'agriculture itinérante sur brûlis participe à la réduction du couvert forestier dans les zones de production de *Prunus africana* (Muchugi et al., 2005). En effet, au-delà du fait que l'arbre peut être abattu pendant le défrichements la pratique de l'agriculture classique qui débouche souvent sur les feux de brousse non contrôlés qui, entraînant la mort d'une bonne partie de la population du pygeum, créent un déséquilibre des écosystèmes .

3) Les Populations des zones de production de *Prunus africana* se caractérisent dans la plupart des cas par une pauvreté accrue. Dans ces conditions toute activité génératrice de revenus se présente comme le chemin de la délivrance au point où il se crée les conditions d'une course effrénée vers une maximisation du profit lié ici à la quantité d'écorces obtenue. En d'autre terme les récolteurs ne se souci point du lendemain mais veulent assouvir leurs besoins immédiats. L'application des normes de récolte viable apparaît comme une contrainte qui ne viserait que la limitation de la quantité du produit.

4) La politique de gestion de *Prunus africana* est très centralisée. En fait il existe un décalage entre les quotas attribués au niveau central et non seulement le potentiel disponible mais aussi les quantités réellement exploitées du fait d'un mécanisme de contrôle laconique. L'avis des instances déconcentrées et même décentralisées ne compte presque pas et lorsqu'on sait que les attributions ne sont pas localisées le contrôle devient presque impossible. Pourtant le décret de 1995 indique dans des dispositions 87-88 que les délégués provinciaux devraient fournir au ministre en charge des forêts et de la faune des informations utiles sur la gestion des ressources forestières, les quantités et les conditions de récolte.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

Par sa vertu médicinale, l'écorce de *Prunus africana* connaît une demande exponentielle sur le marché international. Cet accroissement s'accompagne de toute évidence de l'augmentation du niveau d'exploitation. Par voie de conséquence des inquiétudes émergent par rapport à sa pérennité. C'est ainsi que cette espèce a été inscrite depuis 1994 à l'annexe II de la CITES. Il découle de cette inscription un certain nombre d'exigences qui tiennent lieu de sa gestion durable. Au Cameroun, l'ANAFOR est désignée comme l'autorité scientifique devant jouer un rôle prépondérant dans le respect de ces exigences. Les résultats de cette étude nous ont permis de noter qu'il y a une réelle volonté de la part du gouvernement Camerounais et autres agences d'assurer une gestion durable. En, effet le gouvernement Camerounais est en train de mettre en place des mesures visant une exploitation écologiquement, socialement et économiquement optimales. Cependant il y a lieu de relever qu'il existe encore un certain nombre d'écueils qui tendent à annuler ces efforts louables à l'instar du système d'attribution des permis et des quotas. La Fiscalité reste aussi une préoccupation pour les exportateurs.

Par ailleurs d'autres acteurs (chercheurs, ONG, producteurs, etc.) participent à la production du savoir et à l'encadrement des exploitants pour une gestion durable de ce produit. En définitive, *Prunus africana* reste un arbre vulnérable et appelle toujours à une attention particulière. Des recommandations proposées ci-dessous rentrent dans ce souci.

Recommandations

A travers les tableaux qui suivent, nous avons formulé une série de recommandations par rapport aux problèmes majeurs identifiés, qui pourraient contribuer à la valorisation de *Prunus africana*. :

Tableau 9 : Problèmes et solutions envisageable sur les aspects réglementaires

Problème	Solution envisagée	Acteur clés
Inventaires insuffisants	Faire des inventaires pour maîtriser le niveau de la disponibilité de la ressource	MINFOF, ANAFOR, IRAD, CIFOR, etc.
	Localiser et cartographier les sites	INC, IRAD, ONGs, etc.
	Conditionner l'obtention du permis par résultat de l'inventaire dans un site précis	MINFOF et partenaires
Techniques de récolte inappropriées		
Techniques de récolte inappropriées	Faire les formations des formateurs sur les techniques de récolte et assurer la vulgarisation dans les zones de production	MINFOF et partenaires
	Suivi dans l'exécution	
Attribution inadaptée des permis et des quotas	Adapter la procédure aux exploitants communautaires	MINFOF et partenaires
	Spécification des permis par site	
	Décentralisation des octrois de permis	
	Etablir les critères d'octrois des permis et l'allocation des quotas	MINFOF et Instituts de recherche
	Associer les acteurs à la base au processus de prise de décision sur la filière	MINFOF et partenaires
	Etablir les mécanismes de contrôle appropriés dans le suivi de l'exécution des quotas alloués	MINFOF
Fiscalité assez lourde	Mettre en place un groupe de travail pour adapter la fiscalité aux spécificités du secteur	MINFOF et partenaires
Contrôle le long des routes	Sensibiliser les forces de l'ordre et autres agents du MINFOF	MINFOF, MIDEF, MINEFI, DGSN, etc.
	Prévoir des sanctions disciplinaires contre les récalcitrants	

Tableau 10 : Problèmes et solutions envisageable dans la commercialisation de Prunus

Problème	Issue	Acteur clés
Absence du système d'information sur le marché	Créer les mécanismes de collecte des données sur les marchés national et international	MINFOF, INS, Institutions de recherche, ONGs, etc.
	Développer les outils de diffusion de l'information jusqu'aux communautés à la base	MINFOF et Partenaires
Prix des écorces très bas au niveau national	Organiser les producteurs pour renforcer leurs capacités de négociation	SNV, CIFOR, ONGs, etc.
	Renforcer les capacités des exportateurs pour une bonne maîtrise des exigences du marché international	MINCOMMERCE, ONGs, etc.
	Promouvoir la transformation locale de <i>Prunus africana</i>	MINPMEESA, IRAD, ONGs, Université de Ngaoundéré, etc.
	Ecourter la filière en rapprochant les pôles de la transformation pharmaceutique et de la production	
	Analyser la possibilité d'inclure <i>Prunus africana</i> dans le circuit du commerce équitable	MINCOMMERCE, MINPMEESA, IRAD, ONGs

Tableau 11 : Les dysfonctionnements observés dans l'application des normes

Problème	Issue	Acteur clés
Exploitation illégale	Sensibiliser les populations riveraines sur le cadre légal d'exploitation de <i>Prunus africana</i> et les exigences de gestion durable	MINFOF, Communautés locales
	Intensifier les patrouilles dans les zones de production de <i>Prunus africana</i>	MINFOF et Partenaires
	Promouvoir le respect du plan simple de gestion ou du plan d'aménagement respectivement dans les forêts communautaires et dans les autres espaces forestiers	MINFOF, Communautés locales
Dégâts issus des activités agropastorales	Sensibiliser et former les paysans sur la gestion des conflits émanant des interactions entre secteurs d'activités	MINFOF, MINEPIA, MINADER, ONGs, etc.
	Délimiter les espaces agropastoraux	
	Mettre en place une politique locale de gestion des feux de brousse	

Tableau 12 : Eléments d'amélioration de la régénération de *Prunus africana*

Problème	Issue	Acteur clés
Régénération restée traditionnelle	Intensifier des pépinières avec des techniques modernes qui puissent garantir non seulement la résistance des plants mais aussi les meilleurs caractères génétiques	ANAFOR, IRAD, MINFOF, ONG, ICRAF, Communautés locales, etc.
	Accroître le potentiel de <i>Prunus africana</i> dans les forêts communautaires favorables	CGF et Partenaires
	Mise en place des plantations publiques et/ou privées dans les zones favorables	ANAFOR, MINFOF, Communautés locales, ONG, etc.
	Encourager les paysans à introduire les pieds de <i>Prunus africana</i> dans leur système agricole	ONG, MINADER, Communautés locales, etc.
Connaissances incomplètes de la ressource	Poursuivre les études sur la caractérisation de <i>Prunus africana</i> pour garantir la diversité génétique et orienter la plantation des arbres vers des espèces plus rentables	ICRAF, IRAD, Universités de Dschang, Yaoundé I, etc.

BILIOGRAPHIE

- Awono, A. Lema Ngono, D., Ndoye, O, Tieguhong, J., Eyebe, A. et Tonye Mahop, M.** (2002). Etude sur la commercialisation de quatre produits forestiers non ligneux dans la zone forestière du Cameroun. FAO. Yaoundé
- Betti, J.L (2004).** Politique forestière sur les produits Non Ligneux au Cameroun: Vers une maîtrise de l'assiette fiscale. Actes de la 5ème Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC). 24-26 Mai. IUCN-ROCA. 348-356.
- CARPE (2001).** Rich forests, poor countries: Adapting forest conservation to economic realities, CARPE Information Series, No. 10. USAID. Washington D.C.
- CITES (2007).** Seizième session du Comité pour les plantes Lima (Pérou), 3 – 8 juillet 2006.
- Cunningham AB, Mbenkum FT (1993).** Sustainability of Harvesting *Prunus africana* Bark in Cameroon. A Medicinal Plant in International Trade. People and Plants working paper 2. UNESCO, Paris.
- Cunningham, A.B. Ayuk. E, Franzel. B Duguma et Asanga (2002).** A neconomic evaluation of medicinal tree cultivation: *Prunus africana* in Cameroun. UNESCO, Paris.
- Dawson I., Were J. and Lengkeek A., 2000.** Conservation of *Prunus africana*, an over-exploited African medicinal tree. Forest Genetic Resources, FAO, No. 28, pp. 27–33.
- Ekane. N . B (2005).** Socio-economic impact of *Prunus africana* management in the Mount Cameroon region: A case study of the Bokwoango community . MASTER OF SCIENCE THESIS School of Architecture and the Built Environment Department of Urban Planning and Environment.
- Géraldine Péchard, G. , Antona, M et Sigrid, A et Babin. D (2005).** Ressources phylogénétiques, contrats et application de la Convention biodiversité à Madagascar :une approche prospective. BOIS ET FORÊTS DES TROPIQUES, 2005, N° 284 (2)

- Juan J. Medina MD, Raul O. Parra MD and Robert G. Moore MD (1999).** Benign Prostatic Hyperplasia (The Aging Prostate). Medical Clinics of North America; Volume 83, Issue 5, 1 September 1999, Pages 1213-1229
- MINIFOF, WRI et GFW, (2007).** Atlas forestier interactif du Cameroun, (Version 2.0) Document de synthèse. World Resource Institute.
- Ministère de l'Economie et des Finances (2000).** Annuaire statistique
- Ministère de l'environnement et des forêts (2004).** Etat des lieux de la foresterie communautaire au Cameroun, Yaoundé
- Muchugi, A., Lengkeek, G., Agufa, C., Muluvi, G., Njagi, E., Dawson, I. (2005).** Genetic variation in the threatened medicinal tree *Prunus africana* in Cameroon and Kenya: Implications for current management and evolutionary history. The role of Biotechnology. Villa Gualino, Turin, Italy.
- Ndam N (1998)** Tree regeneration, vegetation dynamics and the maintenance of biodiversity on Mount Cameroon: the relative impact of natural and human disturbance. Ph.D. thesis, University of Wales Bangor, UK.
- Ndam, N., et Ewusi, B. (2000).** "Case Study: Income from *Prunus africana*", in Forests in Sustainable Mountain Development: A State of Knowledge Report for 2000, Price, M.F. and Butt, N. (eds.) CAB International: Wallingford, Oxon, U.K. pp. 306-309.
- Nkuinkeu R, Vicent (1998)** Procédure de la technique d'écorçage du *Pygeum africanum*. Plantecam library.
- ONADEF (2000).** Rapport sur la détermination de la répartition du *Prunus africana*. (Pygeum) dans les provinces de l'Ouest, Littoral et du Nord-Ouest Cameroun.
- Stewart, K.M.(2003).** The African Cherry tree; Can lessons be learnt on over exploited medical tree? Journal of ethno-pharmacology, 3-13
- Transfic Europe (2006).** Analyse des données UNEP- WCMC CITES Trade Database, Net Trade Report.
- Verina Igram et Amos Tume Nsawir (2007).** Pygeum : Money growing on trees in Cameroon Highlands in Nature et Faune: The value of biodiversity. Vol. 22, issue 1, FAO Accra.
- Walter, S. and Rakotonirina, J-C. R (1995).** L'exploitation de *Prunus africanum* à Madagascar. Rapport élaboré pour le PCDI Zahamena et la Direction des Eaux et Forêts

Waterman, P.G., (1994). Trees for drugs and other extractives: future prospects. In Leakey, R.R.B & A. Newton. (Eds.) Tropical trees: potential for domestication, rebuilding genetic resources. HMSO, London.

Yarnell Eric, (2002). Botanical medicines for the urinary tract. J. Urol 20: 285-293.

Yukio Homma, Kazuki Kawabe, Taiji Tsukamoto, Hidetoshi Yamanaka, Kiyoki Okada, Eigo Okajima, Osamu Yoshida, Joichi Kumazawa, Gu Fang-Liu, Chongwook Lee, Te-Chin Hsu, Reynaldo C dela Cruz, Anupan Tantiwang, Peter HC Lim, Masood A Sheikh, Sharad D Bapat, Villis R Marshall, Kazuo Tajima, Yoshio Aso (1997) :

Epidemiologic Survey of Lower Urinary Tract Symptoms in Asia and Australia Using the International Prostate Symptom Score. International Journal of Urology 4 (1), 40–46.

ANNEXES

Annexe 1 :

ONADEF / ANAFOR NW Mountain Ngantse
 NOV 22 2007

File 31
 H/Le of

Situation of prunus Africana in private plantation

Year April-June	Number of seedlings	Locality	Remark.
2003	6000	Santa	
	Total (6000)		
2000	2500	Mankon	
	1500	Belo	
	1095	Santa	
	Total (5095)		
1999	300	Hagen Nwa	
	622	Nkar Jakiri	
	1010	Central nursery Jakiri	
	12500	G.T.C Nwa	
	80	Belo	
	2500	Bamenda	
	2440	Bamenda	
	Total (19452)		
1997	2000	Santa	
	1500	Bamenda	
	500	Oku	
	45	Belo	
	400	Oku	
	1500	Santa	
	500	Nwa	
	1000	Wum	
	Total (7445)		
<u>1996</u>	5000	Wum	
	10.000	Oku	
	2500	Bali	
	8000	Santa	
	5000	Mankon	
	5700	Ndop	
	7800	Bambui = P	Babanki = P
	22,284	Fundong	
	10,000	bamendakwe	
	Total (217.584)		
<u>1995</u>	12500	Bamenda P	many
	6800	Bao	
	7325	Be;p	
	15000	Oku	
	7500	Mankon P	for Mankon
	2641	Nwa	
	41000	Wum	
	3523	Fundong	

	4590	Nwa	
	14820	Santa	
	17555	Ndop	
	Total (133254)		
<u>1994</u>	11500	Mbengwi	
	85000	Wum	
	8660	Bali	
	6000	Santa	
	20000	Belo	
	1500	Mwa	
	8000	Ndop	
	10000	Mankon	
	2000	Fundong	
	9200	Pinyin	
	Total (62160)	Bamenda	
<u>1993</u>	5600	Nkambe	
	10000	Bamenda	
	4500	Mankon	
	3910	Pinyin	
	Total (24010)		
<u>1992</u>	6500	Oku	
	3500	Nkwen	
	10.000	Fundong	
	Total (20000)		
<u>1991</u>	5000	Fundong	
	4000	Oku	
	Total (9000)		

TOTAL

~~452,000~~
504,000

